

DATE DE CONVOCATION : 12 Octobre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - E. GARNIER -N. ARILLA - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. FULPIN- K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS - EXCUSÉS : Geneviève MICHELY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Marie-Hélène AUBINEAU

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR ÉTUDES ARCHITECTURALES DE L'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU sa délibération du 9 mars 2016 n° 2016-11 portant sur l'approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération estimée par l'Agence technique départemental, sur le lancement du marché et la signature du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que sur l'autorisation à solliciter des financements

Vu la signature le 29 septembre 2016 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bourg avec Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant 94 600 € auquel s'ajoutent les études préliminaires établies par ABC Topo pour un montant de 9 104 € HT

VU la délibération n °2017-58 du 19 avril 2017 portant demande de financement auprès du Département pour les études architecturales

VU la signature de l'avenant n° 3 en date du 3 août 2017 portant sur le forfait définitif de la rémunération à 93 500 € HT du maître d'œuvre pour un montant de travaux chiffrés à 1 386 384 € HT

CONSIDÉRANT le dépôt du PRO (études de projet) produit par la maîtrise d'œuvre Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant de travaux chiffrés à 1 386 384 € HT comprenant une tranche ferme et une tranche optionnelle (phasage 1 et 2) du programme d'aménagement de bourg

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter auprès du Département une aide au titre des études architecturales

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'aménagement de bourg établi par la maîtrise d'œuvre Hangar 21, Atelier du sablier et Hydraulique environnement pour un montant de 1 386 384 € HT - tranche ferme et tranche optionnelle

- ✓ **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du Département à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable de 30 000 € au titre des études architecturales sur la base de la mission de la maîtrise d'œuvre et autres études préliminaires d'un montant respectif de 93 500 € HT et de 9 104 € HT

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE